



## ENCADREMENT, SUIVI ET TAUX DE MAINTIEN

Des effectifs de classes élevés, une multiplication des tâches administratives, un investissement important pour garantir le succès des réformes imposées, voilà autant d'éléments qui surchargent les enseignants et ne leur permettent plus d'assurer de manière adéquate l'encadrement et le suivi de chaque élève. A cela s'ajoute – par besoin d'économie – la réduction (voire la suppression dans certaines filières) des heures de maîtrise de classe.

Comment, dans ces conditions, combattre efficacement l'échec scolaire ?

### L'UNION demande :

- que des moyens renforcés et adéquats soient mis à la disposition des enseignants en 1<sup>ère</sup> année du Collège et de l'École de Commerce afin qu'ils puissent mieux soutenir et accompagner les élèves
- que tous les élèves bénéficient d'une heure de maîtrise à l'année en 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> et d'une demi-heure en 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> années.

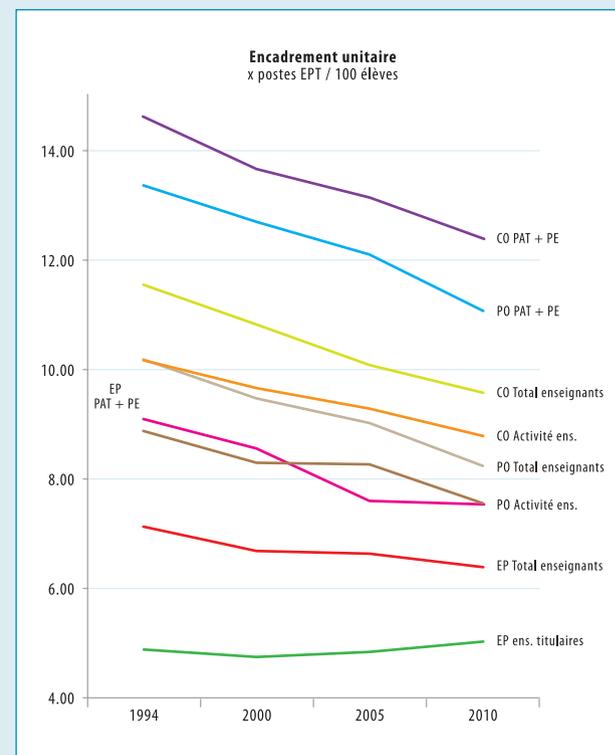
## EFFECTIFS D'ÉLÈVES

En appliquant l'encadrement unitaire de 1994 aux effectifs d'élèves de 2010, on obtient, selon le graphique ci-dessous, les déficits de postes suivants :

EP : 186 postes

CO : 201 postes

PO : 338 postes



Rhif, SRED 2001, 2006 et 2011  
Postes enseignants EPT, élèves non pondérés EPT.

Actuellement, pour respecter les effectifs maxima d'élèves admis par le DIP pour le Secondaire II, plus de 24 postes sont déjà nécessaires.

**L'UNION demande 74 postes supplémentaires pour permettre aux enseignants de mener à bien leur mission.**



L'UNION regroupe des enseignants qui s'engagent pour une école de qualité, publique, laïque et gratuite.

L'UNION demande :

- des moyens matériels à la hauteur des tâches assignées aux enseignants par l'ensemble de la société
- des effectifs d'élèves compatibles avec les spécificités des branches d'enseignement
- une reconnaissance de l'importance sociale primordiale du travail des enseignants

Union du corps enseignant secondaire genevois – UCESG

Case postale 5521 – 1211 Genève 11

tél. 022 311 84 85 + fax 022 311 84 87

[secretariat@union-ge.ch](mailto:secretariat@union-ge.ch)

[www.union-ge.ch](http://www.union-ge.ch)



## Enseignement secondaire II

# Mission difficile



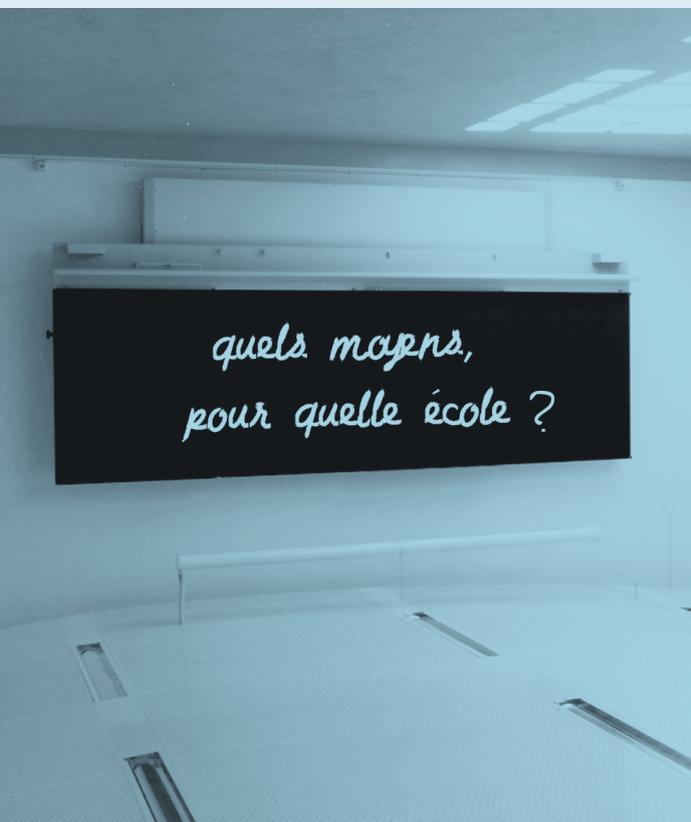
Union du corps enseignant secondaire genevois – UCESG

## SITUATION GÉNÉRALE

Contrairement à l'enseignement primaire et au Cycle d'orientation, l'enseignement secondaire II n'a pas bénéficié d'accord ni de consensus politique lui octroyant les ressources nécessaires pour mener à bien ses missions et ses nombreuses réformes.

De plus, si tous les ordres d'enseignement ont souffert des restrictions budgétaires de ces quinze dernières années, l'enseignement secondaire II est devenu le parent pauvre du DIP en perdant, depuis 1994, plus de 340 postes, compte tenu de l'augmentation constante des effectifs d'élèves.

Les doléances formulées dans le présent document reflètent le souci des enseignants d'accomplir correctement leur devoir qui consiste à donner aux jeunes scolarisés une formation de qualité leur permettant d'accéder, soit à des études supérieures, soit à un métier. En 2006, la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'Instruction publique (CDIP) a fixé l'objectif de certifier, toutes filières confondues, 95% des jeunes fréquentant nos établissements. Encore faudrait-il que l'Ecole en ait les moyens !



## LES STRUCTURES DE TRANSITION

Il est incontestable que des efforts ont été accomplis durant ces 10 dernières années pour améliorer la prise en charge et permettre aux jeunes en difficulté issus du Cycle d'orientation de rester intégrés au système de formation. L'UNION souscrit à cette volonté d'offrir à chaque jeune fragilisé scolairement une place dans une structure qui lui donne le temps et le répit nécessaires pour affirmer son orientation. Elle déplore cependant que le financement de ces espaces de transition provienne de réallocations internes. De plus, ces espaces sont aujourd'hui remis en question au profit de structures certificatives, délivrant notamment des attestations fédérales de formation professionnelle (AFP) en deux ans.

L'UNION tient à rappeler ici :

- que l'âge moyen d'entrée en apprentissage à Genève est de 18 ans et que les structures de transition sont essentielles pour permettre aux jeunes de mûrir et de se projeter dans l'avenir. Elles jouent un rôle primordial dans la réinsertion des jeunes en rupture. Il serait ainsi absurde de jouer les classes préparatoires contre les formations AFP, car elles se complètent. Avoir dans un Centre de Formation Professionnel (CFP) des classes préparatoires et des formations AFP atteste de la qualité de notre système de formation qui tient compte du niveau des élèves en les préparant par paliers successifs à l'obtention d'une certification
- que le rôle du Centre de Transition Professionnelle (CTP, ex SCAI) est central pour les jeunes en difficulté scolaire. Il est temps de revaloriser auprès du public l'image de ce Centre en garantissant aux jeunes des débouchés. En effet, une étroite collaboration avec l'Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue (OFPC) et les entreprises genevoises devrait permettre au CTP de garantir à ses élèves des places d'apprentissage, aménagées si nécessaire.

**Convaincue du rôle essentiel que joue l'espace de transition dans notre système de formation, l'UNION demande :**

- le maintien des classes préparatoires qui atteignent leurs objectifs en parallèle avec les formations AFP
- l'ouverture de discussions avec le CTP, l'OFPC et les milieux patronaux pour garantir des places d'apprentissage aux jeunes fréquentant le CTP
- l'ouverture de négociations sur les structures et les moyens financiers supplémentaires nécessaires à la transition, dans le cadre du respect de la nouvelle Constitution genevoise.

## LE MANQUE DE BÂTIMENTS, L'ENTRETIEN ET LA PROPRETÉ

«Gouverner, c'est prévoir». Or, nos autorités cantonales, législatives et exécutives, n'ont pas prêté attention aux signaux d'alerte émis il y a déjà cinq ans. De ce fait, il manque aujourd'hui pas moins de 3 établissements pour l'enseignement secondaire II.

- Le cas de l'ECG Ella-Maillart (révélé par la presse et par des pétitions adressées au Parlement), où élèves et enseignants voltigent sur sept lieux différents, est tout simplement inadmissible.
- Des taux d'occupation supérieurs à 100% provoquent l'entassement des élèves et génèrent un climat de tension perceptible, rendant les déplacements difficiles à l'intérieur des bâtiments. Plus grave encore, en cas d'alarme, l'évacuation urgente comporterait de véritables risques.
- Par mesure d'économie, l'entretien régulier des bâtiments n'est plus assuré, et dans certaines écoles, le nettoyage des locaux ne se fait qu'une fois par semaine...

**Pour l'UNION, la construction des bâtiments nécessaires doit être une priorité politique se traduisant par des lignes budgétaires. Ainsi, nous demandons aux autorités qu'elles :**

- établissent et tiennent un agenda des constructions
- rétablissent l'entretien systématique des bâtiments
- veillent à ce que les nettoyages soient effectués au moins deux fois par semaine.



## ENJEUX DE LA NOUVELLE CONSTITUTION GENEVOISE

Acceptée par le peuple genevois en octobre 2012, la nouvelle Constitution genevoise est entrée en vigueur le 1er juin 2013. Le droit à la formation est clairement précisé : l'enseignement de base est gratuit et s'étend au droit à la formation continue. La formation scolaire ou professionnelle est obligatoire jusqu'à 18 ans et toute personne dépourvue des ressources financières nécessaires à une formation reconnue a droit à un soutien de l'Etat.

Relever les défis de la formation scolaire, professionnelle et continue implique :

- d'élaborer une vision globale, claire et cohérente, des objectifs à atteindre
- de mettre en place des structures d'accompagnement
- de dégager les moyens financiers nécessaires.

**L'UNION s'oppose à toute forme de bricolage et de réallocations internes des ressources pour mener à bien ces nouvelles exigences constitutionnelles.**

**Elle demande que les autorités politiques dégagent les moyens financiers supplémentaires nécessaires à la réalisation de ces nouveaux objectifs.**